

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-02-03

Séance du 05 février 2025

Objet : Approbation du budget Primitif 2025 pour le Budget annexe de la Caisse des Ecoles

| | | |
|---------------------------|----------------------------|---------|
| Nombres d'élus total : 33 | | |
| présents | ayant donné procuration | absents |
| 23 | 5 | 5 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

| | |
|-------------------|----------------|
| VOTE Unanimité | Contre : 0 |
| | Abstention : 0 |

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à M. **COUSTON**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Françoise **SERVOL** procuration à L. **SALINAS-MARTINEZ**, Vincent **THIERRY** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Pascale **BORDES**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY**

Secrétaire de séance : Laurence **SALINAS-MARTINEZ**

Objet : Approbation du budget Primitif 2025 pour le Budget annexe de la Caisse des Ecoles

Le projet du budget primitif 2025, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 166 000 €, et en investissement à la somme de 1 000 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement proposées à hauteur de 166 000 € sont composées des subventions de la Ville de Bagnols-sur-Cèze (61 000 €) et de l'Etat au titre du Programme de la Réussite Educative (PRE) pour 105 000 €.

Les recettes d'investissement de 1 000 € correspondent à la dotation aux amortissements (chapitre 040).

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à hauteur de 166 000 €, et comprennent les chapitres ci-après :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) à hauteur de 161 500 €, dont notamment : 146 000 € au titre du remboursement des frais supportés par le budget principal, 9 000 € au titre des honoraires payés aux intervenants extérieurs, 1 700 € au titre des abonnements et revues, et enfin 2 400 € pour l'achat de diverses fournitures.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) à hauteur de 3 500 € correspondent aux subventions versées pour l'accompagnement dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE),
- Les dotations aux amortissements (chapitre 042) à hauteur de 1 000 €.

Enfin, les dépenses d'investissement quant à elles, sont proposées à hauteur de 1 000 € (chapitre 21) et correspondent à l'achat d'un ordinateur portable.

L'ensemble des propositions du BP 2025 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 janvier 2025,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif 2025 du Budget Annexe de la Caisse des Ecoles, équilibré en section de fonctionnement à la somme de 166 000 €, et en section d'investissement à la somme de 1 000 € tous mouvements confondus (réels et ordres),
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Le Maire

Jean-Yves CHARPENT



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID : 030-213000284-20250205-2025_02_03-DE